

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le député a dénaturé les indicateurs.

M. Baker (Grenville-Carleton): Non, c'est vous qui les avez dénaturés.

L'ÉTUDE DE LA CONVENTION DES POSTIERS PAR LA COMMISSION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre des Finances. Pour placer dans une juste perspective les événements qui ont abouti au sabotage par le gouvernement de son propre programme anti-inflationniste, je voudrais demander au ministre des Finances, étant donné que la Commission de lutte contre l'inflation a déclaré le 7 novembre qu'elle devrait tenir compte d'autres considérations que les rapports établis depuis longtemps notamment la crédibilité, quand le gouvernement a-t-il demandé à la Commission de se prononcer sur sa dernière offre salariale au Syndicat des postiers du Canada?

● (1130)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas me tromper en disant que la dernière semaine mon collègue était en contact avec la Commission qui lui a laissé entrevoir ses intentions, mais le gouvernement n'a pas été prévenu de l'attitude de la Commission de lutte contre l'inflation devant quant aux mesures préconisées dans le rapport Moisan. Comme le député le sait, l'offre a été faite avant le lancement du programme de restrictions le 14 octobre, de telle sorte qu'elle existait et circulait déjà quand le programme est entré en vigueur.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LE RÔLE DES PROVINCES DANS L'APPLICATION DU PROGRAMME

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Étant donné la position qu'adopte le gouvernement en se posant comme l'arbitre final en pareils cas, puis-je demander au ministre s'il croit que les provinces devraient maintenant adopter la même attitude, ce qui anéantirait ce qu'il reste du programme?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Je dirai que non, et j'ajouterai qu'étant donné les circonstances particulières de l'offre qui a été faite avant le rapport de la commission de conciliation et l'annonce du programme, et étant donné l'engagement pris par le gouvernement à cet égard et la grève que nous avons subie pendant quarante-trois jours, nous avons jugé que l'intérêt général du pays exigeait que nous évitions un nouvel arrêt de travail.

Une voix: Poule mouillée!

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LES RÈGLEMENTS ET LE POUVOIR MINISTÉRIEL QUANT AU REJET DE CERTAINES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, sans traiter du cas précis auquel on a fait allusion, le premier ministre suppléant nous dirait-il si les règlements comprendront une disposition autorisant le

Questions orales

gouvernement à renverser la décision de la Commission de lutte contre l'inflation lorsqu'à son avis celle-ci s'est trompée? N'est-ce pas la situation aujourd'hui? Si oui, ce qui semble bien être le cas, la Commission a été complètement émasculée et n'a plus d'autorité.

Une voix: Tout comme le gouvernement.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): A l'heure actuelle, la situation est la suivante: la Commission fonctionne aux termes de la loi sur les enquêtes dont une disposition précise qu'une question donnée peut être renvoyée au gouverneur en conseil. Une fois le projet de loi devenu loi, lundi j'espère, la procédure sera tout à fait différente.

Des voix: Oh, oh!

M. Sharp: Alors, la Commission agira par l'entremise de l'administrateur. En dernier ressort, le gouverneur en conseil pourra toujours intervenir, ou encore on pourra en appeler d'une décision auprès du gouverneur en conseil. Je donne ces précisions car le député ne semble pas avoir lu le bill du tout.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA RÉACTION DU PRÉSIDENT À L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DANS LE CAS DES POSTIERS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Tout ce que je puis dire au ministre, c'est que les réponses qu'il a données aujourd'hui n'ont fait qu'accroître la confusion.

J'aimerais lui poser la question suivante: étant donné que M. Pepin et sa Commission ont manifesté un complet désaccord avec la décision du gouvernement du Canada, parce qu'elle était en totale contradiction avec leurs vues, M. Pepin a-t-il transmis au ministre une plainte au sujet de ses droits et de ceux de la Commission, ou le premier ministre a-t-il fait part au ministre de sa façon d'interpréter ces droits ou est-il intervenu de quelque façon à ce sujet?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE SI LE MINISTRE RENCONTRERA LES CONTRÔLEURS SUSPENDUS

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Transports.

Le ministre peut-il informer la Chambre du résultat de la rencontre qu'il a eue avec les représentants de l'Association des gens de l'air et, d'une part, s'il est disposé à se rendre à Montréal pour rencontrer les contrôleurs qui ont été suspendus, et d'autre part, s'il accepte de reconsidérer, ou à tout le moins d'atténuer, les suspensions qui ont été imposées à deux contrôleurs francophones, MM. Buisson et Cormier?